



Paris, le 24 octobre 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°124

# **L'Article 23 du PLF 2026 est un piège mortel pour deux filières stratégiques : la vape et le chanvre. Le gouvernement veut les taxer !!!**

### **Taxer la vape et le chanvre : quand le gouvernement Lecornu promeut la consommation du tabac et le marché noir du cannabis**

Alors que l'article 23 du projet de loi de finances pour 2026 prévoit de soumettre les produits issus du chanvre (fleurs, résines et e-Liquide contenant du Cannabidiol (CBD)) et les produits de vapotage à un régime fiscal identique à celui du tabac, Cannabis Sans Frontières espère qu'un amendement parlementaire sera voté pour enrayer ce qu'il faut bien appeler une folie fiscale et sanitaire !

### **Une filière vertueuse menacée**

Le chanvre en France, c'est près de 1 000 exploitations, 35 000 emplois directs et indirects, et 850 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. C'est aussi une culture écologique, utile à la rotation des sols, et une ressource industrielle prometteuse — du béton aux batteries, en passant par les plastiques biosourcés, les textiles, les cosmétiques ou l'alimentation... Une plante aux multiples usages.

Taxer les fleurs de chanvre riches en CBD, c'est condamner cette filière naissante à mort lente. C'est aussi détruire un tissu de petits commerces déjà fragiles, qui paient leurs salariés et peinent à régler leurs cotisations. Leur imposer une accise équivalente à celle du tabac, c'est purement et simplement les tuer — sans aucun bénéfice fiscal, car les pertes d'emplois, de recettes et d'activités locales excéderaient largement les quelques millions attendus.

### **Un contresens sanitaire**

Il faudrait regarder de plus près, mais tout indique que le bilan clinique de la vape est sans aucun doute plus favorable que celui du tabac. Ainsi, toute attaque sur la vape correspond à une promotion déguisée du tabac. Et c'est bien l'ambition implicite de la réforme : égaliser les régimes pour que le tabac ne subisse plus la « concurrence déloyale » de produits moins nocifs et moins taxés.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <[contact@cannabissansfrontieres.org](mailto:contact@cannabissansfrontieres.org)> ; <http://cannabissansfrontieres.org>

Autrement dit, on protège le tabac en punissant la réduction des dommages et des risques. C'est une aberration sanitaire, et disons-le sans détour : **c'est aberrant, absurde, inacceptable parce que c'est criminel.**

### **Une politique sociale à rebours**

Le discours officiel prétend défendre la santé publique, mais la fiscalité du tabac n'a jamais pénalisé que les plus pauvres (au point où la contrebande du tabac est visible à tous les coins de rues). Les classes aisées et les jeunes sont déjà passés à la vape, pendant que les travailleurs précaires continuent à financer, par leurs cigarettes, une part disproportionnée des recettes fiscales. Taxer la vape et le CBD, c'est donc doublement absurde : on pénalise à la fois ceux qui essaient de sortir du tabac et ceux qui créent des alternatives économiques locales.

### **L'État policier contre l'État social**

Derrière ces choix absurdes, on retrouve la vieille logique d'un État policier obsédé par le contrôle et la prohibition, plus que par la cohérence sanitaire. On sait depuis longtemps que la répression du cannabis alimente le marché noir — jusqu'à impliquer certains de ceux censés le combattre. Et pendant que la cocaïne déferle sur le territoire, conséquence directe de cette guerre absurde, le gouvernement s'acharne sur le CBD et la vape, ces deux outils pacificateurs et légaux.

Les boutiques de CBD ont pourtant eu plus d'effet sur la criminalité et la consommation que des centaines de milliers d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD) : elles contribuent efficacement à diminuer le marché noir, créer des emplois et offrir aux consommateurs un espace apaisé et transparent pour s'approvisionner en produits dont les fournisseurs garantissent la composition avec analyses biologiques.

### **Un aveuglement budgétaire**

Même d'un strict point de vue budgétaire, cette taxation est une hérésie : un impôt qui détruit plus de richesses qu'il n'en crée, ce n'est pas une politique fiscale, c'est un suicide économique. En rendant le CBD inabordable, l'État relance directement le marché noir. En confiant sa distribution aux buralistes, il l'associe symboliquement au tabac — contre tout bon sens sanitaire et commercial.

### **Pour une politique du bon sens**

Plutôt que de la pénaliser, il faudrait soutenir activement et encourager la filière du chanvre, ses débouchés agricoles et industriels. Soutenir les commerces spécialisés qui font vivre nos centres-villes. Reconnaître la vape et le CBD comme des outils de santé publique et abroger les actuelles menaces fiscales.

La France, fidèle à son génie bureaucratique, choisirait encore la punition au lieu du discernement ?

Car si les députés voulaient vraiment servir la santé, l'emploi et la cohérence, ils voteraient cet amendement. Ou, à défaut, poseraient une question simple au gouvernement : **combien d'emplois, de commerces et de vies faudra-t-il sacrifier avant d'admettre que le chanvre et la vape ne sont pas le problème, mais la solution ?**

***1925 - 2025 : STOP, cent ans de prohibition du cannabis !***

### **Pour le collectif Cannabis Sans Frontières :**

Farid GHEHIOUCHE - 07 51 35 02 34

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <[contact@cannabissansfrontieres.org](mailto:contact@cannabissansfrontieres.org)> ; <http://cannabissansfrontieres.org>